CANTONALES

Jacques Chauvet : « Ce mandat n'est pas toujours bien compris »

Élu jusqu'en 2014, le conseiller général du canton de La Teste-de-Buch, Jacques Chauvet, explique les compétences et le fonctionnement de l'instance départementale. Et l'élu d'avouer que le mandat n'est pas toujours bien compris.

Le territoire du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre est constitué de quatre cantons – Arcachon, La Teste-de-Buch, Audenge et Belin-Béliet – avec, pour chacun de ces cantons, un conseiller général. Les conseillers d'Audenge et d'Arcachon, Christian Gaubert et Yves Foulon, ont été élus en 2004. Le conseiller de Belin-Béliet, Vincent Nuchy, élu en juillet 2009 après le décès d'Alain Péronnau, termine le mandat en cours, et aura siégé vingt mois. Le dernier canton, celui de La Teste-de-Buch, est le seul territoire où ses électeurs ne voteront pas dimanche. Élu le 16 mars 2008, Jacques Chauvet siège au département jusqu'en 2014. « Tous les trois ans, on renouvelle la moitié des conseillers généraux. La Gironde compte 63 conseillers généraux et lors de ce scrutin, 31 cantons sont à renouveler. » Jacques Chauvet l'avoue : « Pour les citoyens, c'est souvent flou. Un conseiller général représentant l'institution départementale et élu sur un canton... ça ne parle pas à tout le monde. Voilà pourquoi je fais de la pédagogie aussi souvent que je le peux. »

Comment fonctionne le conseil général ?

« 63 conseillers généraux y siègent. Le président, chef de l'exécutif, est élu par les conseillers généraux tous en charge un secteur d'intervention spécifique. Il y a aussi la commission permanente, constituée du président, des quinze vice-présidents, et de 28 conseillers généraux. Elle se réunit tous les mois pour faire le point sur les actions et opérations mises en œuvre. Enfin, les conseillers généraux, dont je fais partie, débattent et décident des actions du Département. Ils votent le budget, ou non, et sont répartis en 23 commissions techniques. Pour ma part, il s'agit des commissions "Environnement", "Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Élevage" et "Patrimoine bâti départemental, Ports, Hébergement, moyens et services". Quant à l'assemblée départementale, elle se réunit en session quatre fois par an. »

Quelles sont les grandes compétences et comment s'exercent-elles sur le Bassin ?

« L'action sanitaire et sociale est la compétence la plus importante. Elle mobilise à elle seule les deux tiers du budget de fonctionnement. Il s'agit de l'Allocation Personnelle à l'Autonomie (APA), du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou encore des Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI). L'action sociale est une compétence très huilée et hyperorganisé en tant que conseiller général, je suis un facilitateur entre les administrés et l'institution. Les « J'ai un problème avec mon dossier, aidez-moi à rentrer dans cette grande maison ! » Lors de mes permanences, des administrés me consultent pour un dossier d'APA qui traîne, pour une carte du handicap qu'ils n'ont pas, pour quelqu'un qui n'a pas de logement et qui souhaite que j'appuie sa candidature auprès des bailleurs sociaux, pour un ostréiculteur qui me dit qu'il a besoin d'une cabane et d'un quai... Au bout de trois ans, j'ai rempli une dizaine de gros classeurs d'interventions. Il n'y a pas que des succès mais il faut avoir envie et être tenace. »

Après l'action sociale, que fait le Conseil Général ?

« Il y a les infrastructures routières. Le rond-point du Pôle de santé, par exemple, c'est le conseil général qui le paye. On est là dans le cadre d'un programme d'intérêt général. à Gujan-Mestras. Le conseil général peut refaire entièrement des routes considérées comme dangereuses, mais aussi entretenir des voies lors d'opérations courantes. Restons sur le port puisque dans le cadre de l'Aménagement de l'espace et de l'équipement, le conseil général gère les ports départementaux. Sur mon canton, cela représente tous les ports, sauf celui de la Hume. Concrètement, le conseiller général a pour objectif que la profession, ostréicole notamment, puisse exercer son activité de la meilleure façon. C'est, par exemple, leur fournir des unités fonctionnelles dignes de ce nom (cabane, quai, réservoir, maline). À Meyran, Le Conseil Général investit actuellement 3,5 milions pour le port professionnel. C'est un dossier fort, voyant, en pleine corrélation avec l'action de la municipalité. Toujours sur les déjà opérationnel à la Molle. Nous avons dû utiliser ce bassin pour draguer la cale Couach au port du Canal. Un nouveau curage aura lieu en 2011 sur ce même port. Puis à partir de 2012, et tous les deux ans, chaque port gujanais sera dragué. Nous démarrerons avec la Barbotière. Enfin, autre compétence : l'éducation et la culture. J'ai la chance d'avoir, sur mon canton, trois collèges. Et je siège à leur conseil d'administration. Le Conseil Général y gère le personnel non-Éducation nationale, ainsi que la construction ou rénovation des établissements. Au collège du Teich, avec le soutien fort du député François Deluga, nous avons pu obtenir l'application dès 2011 de la sectorisation avec Mios à la suite d'une occupation par les

Belin-Beliet, Vincent Nuchy, élu en juillet 2009 après le décès d'Alain Péronnau, termine le mandat en cours, et aura siégé vingt mois. Le dernier canton, celui de La Teste-de-Buch, est le seul territoire où ses électeurs ne voteront pas dimanche. Élu le 16 mars 2008, Jacques Chauvet siège au département jusqu'en 2014. « Tous les trois ans, on renouvelle la moitié des conseillers généraux. La Gironde compte 63 conseillers généraux et lors de ce scrutin, 31 cantons sont à renouveler. » Jacques Chauvet l'avoue : « Pour les citoyens, c'est souvent flou. Un conseiller général représentant l'institution départementale et élu sur un canton... ça ne parle pas à tout le monde. Voilà pourquoi je fais de la pédagogie aussi souvent que je le peux. »

Comment fonctionne le conseil général ?

« 63 conseillers généraux y siègent. Le président, chef de l'exécutif, est élu par les conseillers généraux tous les trois ans. Quinze vice-présidents travaillent à ses côtés, chacun ayant

actions du Département. Ils votent le budget, ou non, et sont répartis en 23 commissions techniques. Pour ma part, il s'agit des commissions "Environnement", "Développement agricole, Ostréiculture, Pêche, Forêt, Élevage" et "Patrimoine bâti départemental, Ports, Hébergement, moyens et services". Quant à l'assemblée départementale, elle se réunit en session quatre fois par an. »

Quelles sont les grandes compétences et comment s'exercent-elles sur le Bassin ?

« L'action sanitaire et sociale est la compétence la plus importante. Elle mobilise à elle seule les deux tiers du budget de fonctionnement. Il s'agit de l'Allocation Personnelle à l'Autonomie (APA), du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou encore des Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI). L'action sociale est une compétence très huilée et hyperorganisé en tant que conseiller général, je suis un facilitateur entre les administrés et l'institution. Les gens viennent me voir et me disent : « J'ai un problème avec mon dossier, aidez-moi à rentrer dans cette grande maison ! » Lors de mes permanences, des administrés me consultent pour un dossier d'APA qui traîne, pour une carte du handicap qu'ils n'ont pas, pour quelqu'un qui n'a pas de logement et qui souhaite que j'appuie sa candidature auprès des bailleurs sociaux, pour un ostréiculteur qui me dit qu'il a besoin d'une cabane et d'un quai... Au bout de trois ans, j'ai rempli une dizaine de gros classeurs d'interventions. Il n'y a pas que des succès mais il faut avoir envie et être tenace. »

Après l'action sociale, que fait le Conseil Général ?

« Il y a les infrastructures routières. Le rond-point du Pôle de santé, par exemple, c'est le conseil général qui le paye. On est là dans le cadre d'un programme d'intérêt général. L'institution finance également des routes portuaires pour 600.000 euros à Gujan-Mestras. Le conseil général peut refaire entièrement des routes considérées comme dangereuses, mais aussi entretenir des voies lors d'opérations courantes. Restons sur le port puisque dans le cadre de l'Aménagement de l'espace et de l'équipement, le conseil général gère les ports départementaux. Sur mon canton, cela représente tous les ports, sauf celui de la Hume. Concrètement, le conseiller général a pour objectif que la profession, ostréicole notamment, puisse exercer son activité de la meilleure façon. C'est, par exemple, leur fournir des unités fonctionnelles dignes de ce nom (cabane, quai, réservoir, maline). À Meyran, Le Conseil Général investit actuellement 3,5 milions pour le port professionnel. C'est un dossier fort, voyant, en pleine corrélation avec l'action de la municipalité. Toujours sur les ports, il y a la compétence dragage. À Gujan, un bassin de pretraitement est déjà opérationnel à la Molle. Nous avons dû utiliser ce bassin pour draguer la cale Couach au port du Canal. Un nouveau curage aura lieu en 2011 sur ce même port. Puis à partir de 2012, et tous les deux ans, chaque port gujanais sera dragué. Nous démarrerons avec la Barbotière. Enfin, autre compétence : l'éducation et la culture. J'ai la chance d'avoir, sur mon canton, trois collèges. Et je siège à leur conseil d'administration. Le Conseil Général y gère le personnel non-Éducation nationale, ainsi que la construction ou rénovation des établissements. Au collège du Teich, avec le soutien fort du député François Deluga, nous avons pu obtenir l'application dès 2011 de la sectorisation avec Mios à la suite d'une occupation par les parents d'élèves. »

Vous êtes apparenté Divers Droite au sein du conseil général. Mais êtes-vous pour autant un conseiller général d'opposition ?

« En séance plénière, oui. Avec mes collègues de Gironde Avenir, nous marquons notre désaccord lors du vote du budget notamment. Mais je vote 99 % des délibérations parce qu'elles sont bonnes et s'engagent pour la filière ostréicole, agricole, l'aide économique par exemple... Dans mon canton, sur le terrain, je ne suis jamais d'opposition. Je suis un pragmatique, venu pour travailler. »

[Propos recueillis par Jean-Baptiste LENNE]